

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE CONVOCATION**

Le 14 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS : André LE ROUX, Sophie REIGNIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Mise à disposition de locaux pour l'Association Familles rurales**Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ**

A la suite de la mise à disposition de la Farandole de la salle qui servait à la garderie, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de partenariat qui lie la commune et l'association Familles rurales pour en modifier le périmètre.

La modification concerne la surface mise à disposition, ce qui influe sur le prorata de surface permettant de calculer la refacturation des charges d'eau, gaz et électricité.

Article 1 : L'article 1.1 de la convention du 19 juin 2012 est complété :

La Commune s'engage à mettre à disposition de l'association, qui l'accepte, des locaux situés à la Pléiade – Maison Pour Tous, correspondant à la description suivante :

- 1 dégagement de 27.5 m²
- 1 grande pièce de 54.6 m²
- Un dortoir n° 1 de 16 m²
- Un dortoir n° 2 de 18.65 m²
- Un sanitaire de 11 m²
- Un placard de 3.6 m²
- Une tisanderie de 5.3 m²
- Un bureau de 14 m²
- Un local de rangement de 12 m²
- Un espace restauration de 35 m² comprenant un sas, une biberonnerie, une salle pour les repas et un office
- Un espace d'activités de 59.20 m², qui après la réalisation de travaux en 2027, sera dédié à accueillir la nouvelle entrée pour les familles, un espace pour le personnel et le bureau de la directrice

Soit une surface totale de **256.85 m²**.

La commune met également à la disposition de l'association pour les activités des enfants, la salle Louise Labé, chaque matin du lundi au vendredi. Pour le calcul des charges 15 m² supplémentaires seront ajoutés à la surface totale mise à disposition, soit une surface totale de **271.85 m²**. L'association n'est pas prioritaire pour la réservation de la salle.

L'association s'engage à remettre la salle dans l'état où elle l'a trouvée.

Article 2 : Condition de mise à disposition : redevance

Superficie =

⇒ Halte-garderie :

- Dégagement HG :	27.5 m ²
- Halte-garderie :	54.6 m ²
- Dortoir 1 :	16 m ²
- Dortoir 2 :	18.65 m ²
- Sanitaire :	11 m ²
- Placard :	3.6 m ²
- Tisanerie :	5.3 m ²
- Bureau :	14 m ²
- Local rangement :	12 m ²
- Espace restauration	35 m ²
- Salle d'activité	59.20 m ²
- Surface forfaitaire salle L Labé :	15 m ²
Total :	271.85 m²

⇒ Surface totale de la Maison Pour Tous : 736.7 m²

Les charges (Eau, gaz et électricité) de la Maison Pour Tous seront proratisées au coefficient : $271.85/736.7 =$
0.369

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2026,

Le conseil municipal décide de valider la modification de la convention du 19 juin 2012 et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

VOTANTS : 25

POUR : 25

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

